MAGAZINE MENSUEL
DE FORCE OUVRIÈRE
FRANCE TÉLÉVISIONS SIÈGE

l'inFO france•tv

N° 04 mars 2019



Vos représentants vous accueillent dans les nouveaux bureaux

LIBERTÉ SYNDICALE, DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE **ET LIBERTÉ D'EXPRESSION...**

EXCLUSIF

Le secrétaire confédéral de **Force Ouvrière** répond aux questions de l'inFO

Je suis vice-président du comité de liberté syndicale à l'OIT (Organisation Internationale du Travail). Lors de trois cessions annuelles, nous traitons des plaintes pour violations à la liberté syndicale : cela peut aller de la non ouverture de négociations avec une organisation syndicale, au licenciement, voire à l'assassinat d'un délégué syndical pour les cas les plus extrêmes.

Et très souvent, nous constatons la mise en cause et de la capacité des syndicats à s'exprimer librement, à commencer auprès des salariés des entreprises, mais aussi dans la presse, pour faire connaître leurs revendications, leurs actions ou leurs analyses sur les politiques sociales et économiques de la société dans laquelle ils travaillent, ou plus largement des gouvernements.

Or quand il y a violation des libertés syndicales, il y a mise en cause de la liberté d'expression.

Ce qui nous amène à la liberté de la presse...

C'est un principe auquel le syndicalisme est très fortement attaché. Particulièrement depuis le développement des supports numériques. Nous sommes obligés, hélas, de faire aujourd'hui avec plus de groupes de presse concentrés aux mains de quelques financiers. Auparavant les titres des organes de presse indépendants se faisaient une saine concurrence. De cette émulation sortaient des choix éditoriaux différents qui garantissaient une forme de liberté de la presse.

Nous vivons également une nouvelle ère avec les réseaux sociaux. Facebook, Twitter, Instagram, ne l'oublions pas, sont des entreprises privées. Elles décident, au travers des algorithmes, de ce que telle personne verra en priorité ou de ce qu'elle diffusera. En lien, bien sûr avec les intérêts des annonceurs publicitaires, mais aussi de tel ou tel gouvernement dans le monde qui tolère, ou pas, la présence de ces réseaux.


Yves VEYRIER

>>>

Quel doit être le rôle du service public, face à cette nouvelle donne ?

Le rôle du service public est devenu majeur pour contrebalancer les nouveaux groupes financiers privés. D'abord il doit être un élément de référence, financé en majeur partie par de l'argent public, au même titre que la fonction publique en général.

Celle-ci porte droits et obligations de ses agents à rendre un service en toute neutralité vis-à-vis des usagers, en l'occurrence des téléspectateurs.

Pour Force Ouvrière, france•tv doit donc garantir une information de qualité, une information vérifiée qui réponde aux critères de déontologie du service public.

Il en va de même pour les programmes. Nous avons besoin que, particulièrement sur le service public, l'accent soit mis sur des émissions éducatives, culturelles, des documentaires. Les téléspectateurs ne devraient pas être mis sous le joug de programmes dont les principaux objectifs sont de promouvoir tel ou tel produit.

En ce qui concerne la crise des gilets jaunes et les multiples agressions dont la presse fait l'objet, que ce soit physiques ou verbales pendant les manifestations ?

Quel soutien peut apporter la confédération Force Ouvrière aux équipes de reportage ?

Il y a clairement une dérive de la part d'un certain nombre de manifestants. Il faut absolument savoir s'ils sont gilets jaunes ou s'ils instrumentalisent les gilets jaunes...

On déplore les attaques contre la presse, contre les institutions de la République, les parlementaires, mais aussi les syndicalistes. Sans oublier bien entendu les dérives antisémites, racistes et xénophobes. Tout cela est absolument condamnable.



bureau d'Yves VEYRIER, le 18/2/2019

LA **LDH** EST OUVERTE

(LIGNE DIRECTE HARCÈLEMENT)

3 Questions à :



Émeline DROXLER

Représentante proximité antenne •3 Alsace & Technicien vidéo

Voilà plusieurs mois que la LDH est ouverte, quel bilan en tirez-vous ? Est-elle vraiment utile aux salariés ?

Ce tout nouveau dispositif a été lancé par la Direction de la Qualité de Vie au Travail en juin dernier. Il est composé de quelques personnes (aux profils différents) dont je fais partie. Cette cellule est là avant tout pour écouter toutes les personnes qui se sentent harcelées sur leur lieu de travail et faire le suivi de chaque cas. C'est un canal supplémentaire qui permet aux salariés de france•tv de pouvoir nous interpeller à tout moment.

En aucun cas il remplace ce qui existe déjà. Peu importe le nombre de personnes qui nous appelle, ce qui est primordial, selon moi, c'est la qualité d'écoute et d'échanges que nous avons avec celles et ceux qui nous contactent.

Qu'est ce qui pourrait être, selon vous, amélioré ?

La **L**igne **D**irecte **H**arcèlement n'est pas encore assez connue auprès des salariés. Nous préparons une communication qui sera diffusée très largement. Une attention particulière sera apportée aussi sur la prévention et l'affichage des textes de loi contre le harcèlement dans nos locaux.

Quel message adressez-vous aux salariés qui hésitent encore à faire appel à ce dispositif ?

Encore aujourd'hui beaucoup de salariés hésitent à nous interpeller par peur de représailles surtout, mais aussi par pudeur.

J'aimerais leur rappeler que nous leur garantissons l'anonymat et que de nos jours personne ne devrait subir ces agressions, que cela soit du harcèlement moral, sexuel ou d'agissements sexistes.

L'entourage de la victime peut aussi nous appeler car souvent c'est difficile de faire la démarche seul quand on ne va pas bien.

Vous pouvez me joindre à ce n° :

06 31 36 81 02

Pour connaître les 7 autres personnes à votre écoute, flasher le code **QR** ci-dessous.

AU MENU DU **CSE** DE **FÉVRIER**

Touche pas à mon Soir/3 !

Chapeau bas à la présidence et à la direction ! En déclenchant une attaque foudroyante, elle récolte un orage dont les coups de tonnerre vont largement dépasser les murs de **france•tv** ! Avoir réussi à unir contre elles en quelques heures tous les syndicats de l'entreprise et la SDJ de France 3.

Çà c'est un exploit !

Et il est à la mesure de l'ineptie de leur décision : faire fabriquer le **Soir/3** par les équipes de France Info pour une diffusion à 22:30 sur le Canal 27.

Parce que les jeunes ne regarderaient plus la télévision, on déplacerait le **Soir/3** sur une autre chaîne de télévision, avant de le rediffuser en troisième partie de soirée sur l'antenne premium de France 3. Ils osent proposer un journal d'actualités sur france 3 avec plus de 2 heures de décalage, alors que les chaînes "*tout info*" sont en direct …

Mais nous ne laisserons pas faire.

Force Ouvrière, avec les autres syndicats, s'opposera par tous les moyens à cette perspective inique.

La première victoire, ce sont les téléspectateurs eux-mêmes qui nous l'ont donnée. Ils étaient 900 000 le mardi 19 février à regarder un **Soir/3** spécial élections italiennes en partie réalisé depuis Rome !

Vouloir détourner le **Soir/3** de sa vocation première : être le seul grand journal proposé dans la soirée sur une chaîne premium du service public en mêlant intelligemment actualité française et internationale, dossiers, chronique européenne, philosophique, invités et informations régionales … **C'est NON !**



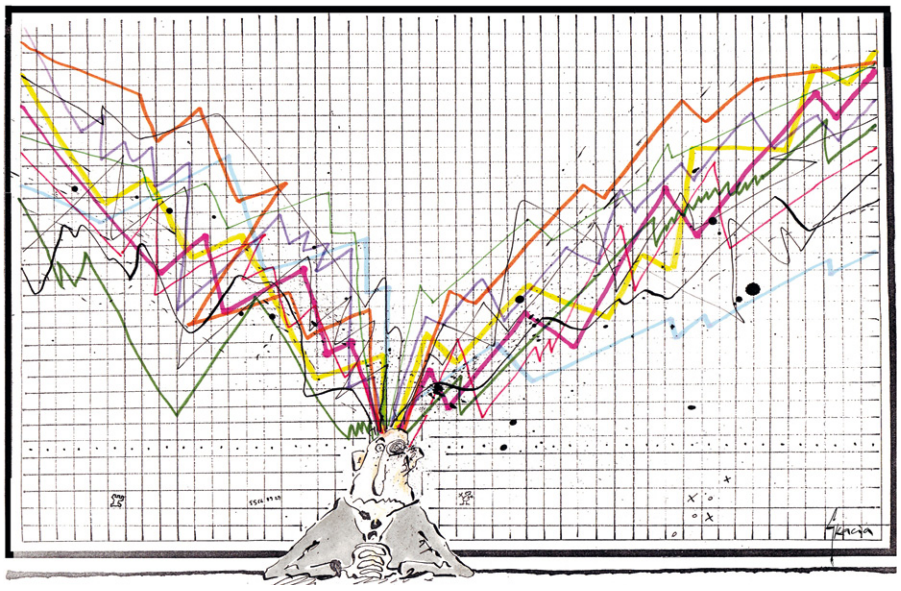
Rejoignez le groupe Facebook :
Le Soir 3 doit rester sur France 3
Suivez également le **Soir/3** sur Twitter :
#LeSoir3ResteSurLa3

HARCÈLEMENT *MORAL*

L'article L 1152-1 du **code du travail** précise que :

"aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel".





30 millions d'euros pour le CDE

ET L'OUTIL EST DÉJÀ OBSOLÈTE !

Le Centre de Diffusion et d'Échanges de **france•tv**, ce sont deux bunkers situés au 5ème étage du siège et dans un autre immeuble du 15ème arrondissement, rue Varet.... Depuis ces deux structures sont diffusés l'ensemble des programmes de France Télévisions, à l'exception de France Ô. Sauf que l'immeuble est désormais déclaré en zone inondable en cas de crue centenaire !

Une crue qui a déjà douché et bien froidement les élus du CSE lorsqu'ils ont appris que le CDE du siège, en travaux constants depuis 7 ans pour un coût de 30 millions d'euros n'est déjà plus adapté aux besoins numériques de l'entreprise... Il va donc falloir le moderniser... Pour quel montant ? Nous attendons toujours la réponse précise de la direction, restée aussi trouble que les eaux profondes de la Seine...

PORTRAITS DE MILITANTS



Alexandre FAVEL
Délégué syndical
& Technicien vidéo
(site Vaise - Lyon)

Cela fait 20 ans que je travaille à **france•tv** et j'ai choisi de me syndiquer à Force Ouvrière pour la cohérence des positions de la centrale, que ce soit sur le respect des salariés ou sa vision moderne du travail.

Autant nous pouvons être en opposition frontale avec la direction sur certains dossiers, autant nous pouvons entrer en négociations dans d'autres domaines avec plus d'ouverture d'esprit que d'autres.

Mon rôle de Délégué Syndical ?
Être représentatif du plus grand nombre.

C'est la première fois cette année que j'occupe ce poste et j'ai déjà eu mon baptême du feu avec un conflit autour des nouveaux plannings et du nombre de jours travaillés imposés par la direction. Actuellement, nous travaillons également sur les fiches de poste. Vaste chantier qui me permet de bien cerner les souhaits de mes collègues dans l'évolution de leur métier.



Daniela SUTEU
Déléguée syndicale
& Réalisatrice

J'ai commencé à collaborer avec France Télévisions en 1999. Après avoir réalisé des émissions pour TF1, Canal+, Public Sénat et différentes sociétés privées de production, je travaille depuis dix ans essentiellement à FTV, à la Direction de l'Information, pour les Journaux de 20H et 13H, les émissions spéciales de la rédaction, etc.

J'ai rejoint l'actuelle équipe FO parce que ce Syndicat défend, d'une manière libre et indépendante, les intérêts de toutes les catégories professionnelles de FTV.

Plus particulièrement, FO s'investit dans la défense de ceux qui exercent des métiers artistiques, qu'ils soient CDD, CDDU, salariés pigistes, cachetiers ou intermittents du spectacle. Ces catégories professionnelles ont un statut précaire et sont souvent oubliées dans les négociations.

Récemment, avec l'aide essentielle de Force Ouvrière, nous avons obtenu auprès de la Direction , la reconnaissance du statut de CDD "régulier "pour les Réalisateurs. Le tout en respectant et préservant les valeurs de dialogue et de négociations telles qu'elles sont défendues par FO.



Odile COGNET-DECHEN
Élue au CSE & Journaliste

Notre élue suppléante au CSE a choisi de quitter l'entreprise pour rejoindre son époux dans le sud de la France.

Toujours professionnelle, souriante, discrète, son soutien nous manquera mais nous savons qu'elle se réjouit d'entamer ce nouvel épisode de sa vie.

Odile, FO france•tv te remercie pour tout ce que tu nous a apporté et nous te souhaitons collectivement bon vent *(pas trop quand même !)* au bord de la Méditerranée !

Éditeur : **FO france•tv** 7 Espl. Henri de France 75015 Paris – *Directeur de la publication :* **Océan GRENIER**, FTV, 7 Espl. Henri de France 75015 Paris – *Imprimeur :* **Créa 3 Com** 23 rue de Condé 77165 – *Forfry ISSN :* en cours – *CPPAP :* en cours

PROXIMITÉ
QUEL EST LE RÔLE DES **REPRÉSENTANTS** ?

Les nouvelles lois travail adoptées il y a un an ont mis en place une nouvelle instance qui réunit des **Représentants de Proximité**, censés remplacer peu ou prou les anciens délégués du personnel. Une journée de réunion mensuelle avec comme seul interlocuteur **la Direction des Ressources Humaines...**

Au siège, Force Ouvrière a désigné Frédéric BRODA pour le secteur Techno-Fab et Sylvie BARQUET pour l'information. "*Nous sommes là, explique-t-elle, pour faire remonter et résoudre les problèmes des salariés avant que cela ne dégénère, parfois en conflit inutile, avec la direction*".

Ces représentants discutent avec la direction de dossiers très concrets qui peuvent aller de problèmes de wifi sur les téléphones portables jusqu'à la gestion de plannings.

Lors de la prochaine réunion, Frédéric BRODA interviendra sur le sujet de "*la charge de travail du studio **C**, le dimanche*".

N'hésitez pas à les contacter via le secrétariat de Force Ouvrière au 55440 si vous avez des questions à poser lors des ces rendez-vous.